

ce Bataillon dans la Province de *Frise*, où le nombre de troupes qu'on a mises en quartier d'hiver, est composé de quatre Bataillons & de quinze Escadrons.

P A Y S - B A S.

I. **L**A séparation des deux Armées qui ont fait la campagne dans ces Pays, met des bornes aux mouvemens de guerre, mais non aux dispositions pour les continuer dans un tems plus propre que celui où nous sommes : Car du côté des François les postes qu'ils occupent vers l'*Escant*, dans le voisinage d'*Anvers*, se renforcent de jour en jour, par l'arrivée des détachemens qui viennent de l'intérieur du Pays. Ils rassemblent aussi sur l'*Escant* une grande quantité de chaloupes & de barques qui ont leur rendez-vous assigné auprès de *Lillo* ; & une partie de la garnison qui est dans ce Fort, ainsi que dans le Fort de la *Croix* & dans celui de *Frédéric-Henri* ; est commandée pour se mettre en marche au premier avis. De pareils ordres ont été donnés aux détachemens qui sont à *Sandvliet*, à *Ossendrecht*, à *Woensdrecht*, & dans les autres postes voisins de *Berg-op-Zoom*. Le Maréchal de *Saxe* a d'ailleurs fait venir à *Bruxelles*, le Comte d'*Etrées*, Lieutenant-Général & Commandant de *Mons*, & plusieurs autres Généraux qui sont dans ce Pays, où ayant reçu ses ordres par rapport aux troupes qui sont dans leurs départemens, & sur ce qu'ils auront à leur faire exécuter pendant l'hiver, ils sont retournés à leurs postes. L'échange des prisonniers de guerre des troupes Impériales & Françaises s'est fait vers le même tems. Il en a été traité à *Tirlemont* par des Commissaires nommés de part & d'autre à cet effet. On a aussi